



Participation du public - Synthèse des observations et des propositions

Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024 -B28 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine du 28 novembre 2024 relative à la réglementation des engins de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon

Références : article L 914-3 du code rural et de la pêche maritime-articles L 123-19-1 à L 123-19-7 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération a été soumis à la consultation du public du 5 décembre 2024 au 26 décembre 2024. Le projet d'arrêté, la délibération, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les observations du public pouvaient être reçues par voie électronique, à partir du lien proposé, ou par voie postale au siège de la DIRM SA.

-Décompte des observations reçues

A l'issue de cette consultation, aucune observation écrite n'a été reçue, ni par courrier postal, ni par voie électronique.